

Conditions générales en bref:

Avec un peu de chance, tu peux gagner 1 séjour aussi merveilleux qu'effrayant à Disneyland® Paris pour 4 personnes, comprenant 1 nuit à l'hôtel Disney New York – The Art of Marvel (1 chambre avec 2 lits doubles), des billets d'entrée pour 2 jours («Premier Access Ultimate Pass» incl.) dans les deux parcs Disney®, un vol direct depuis Genève ou Zurich à destination de Paris (classe éco) ainsi que des frais de voyage forfaitaires de 60 € pour le trajet jusqu'à l'aéroport de Genève ou Zurich.

Mais aussi l'1 des 3 billets journaliers pour une visite à Disneyland® Paris pour 2 personnes, comprenant 1 nuitée à Chessy, en France (1 chambre double), un vol direct depuis Genève ou Zurich à destination de Paris (classe éco) ainsi que des frais de déplacement forfaitaires d'un montant de 60 € pour le trajet jusqu'à l'aéroport de Genève ou Zurich.

De nombreux autres prix sont en jeu (notamment des porte-clés M&M'S® et une recette de snack M&M'S® à déguster devant un film).

Les prix mentionnés ici seront tirés au sort parmi tous les participants et sont valables jusqu'au 15/11/2026.

Pour participer :

1. Scanne le code QR dans le point de vente ou rends-toi sur le site Web du concours: <https://www.mms.com/de-ch/disneyland-paris>
2. Remplis les informations requises. Aucun achat nécessaire.

Période de participation du 15 septembre 2025 au 31 décembre 2025 à 23 h 59. Les gagnants seront tirés au sort à la fin de la période de participation, le 15 janvier 2026, puis informés par e-mail. Les gains seront envoyés par la poste ou par e-mail.

Chaque participant inscrit recevra un code pour bénéficier d'une réduction de 20 % valable sur les éditions spéciales M&M'S disponibles sur [mms.com](https://www.mms.com) jusqu'au 30 avril 2026 (pour des quantités courantes).

Participation réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus résidant en Suisse. Une seule participation par personne et par jour est autorisée. Organisateur: Mars Suisse SA, Neuhofstrasse 4, 6340 Baar. Pour plus d'informations et pour consulter le règlement complet, rendez-vous sur <https://www.mms.com/de-ch/disneyland-paris>.

Conditions générales:

Conditions de participation – M&M'S® – Avec un peu de chance, gagne un séjour aussi merveilleux qu'effrayant à Disneyland® Paris

1. Champ d'application / Organisateur

Mars Suisse SA (ci-après «Mars» ou «l'organisateur»), Neuhofstrasse 4, 6340 Baar, organise en Suisse la promotion «**Avec un peu de chance, gagne un séjour aussi merveilleux qu'effrayant à Disneyland® Paris** » (ci-après «la promotion»). Les conditions de participation suivantes s'appliquent à la promotion. En participant à la promotion, vous acceptez les présentes conditions de participation.

2. Conditions de participation

Tu es autorisé à participer si tu as au moins 18 ans révolus au moment de la participation et que tu es domicilié en Suisse. Une seule participation par personne et par jour est autorisée.

La participation au nom d'une autre personne, en particulier par l'intermédiaire d'agences de jeux-concours, ainsi que la participation à l'aide d'envois en masse générés automatiquement ne sont pas autorisés.

Ne sont pas autorisés à participer:

les mandataires, ayants droit, collaborateurs indépendants et permanents de Mars Suisse SA et de toutes les entreprises appartenant au groupe Mars Inc., ainsi que les parents au premier et deuxième degré (frères et sœurs, parents, enfants) et les membres du foyer des personnes susmentionnées, ainsi que les mandataires, ayants droit, collaborateurs indépendants et permanents d'entreprises et d'agences qui participent ou ont participé à la planification, à l'organisation et au déroulement de la promotion.

Mars se réserve en outre le droit de refuser l'attribution des gains ou d'exclure certains participants de la participation (subséquente) à la promotion s'il existe des motifs légitimes. Il existe notamment des motifs légitimes lorsque des faits laissent supposer que le participant concerné enfreint les conditions de participation ou manipule la promotion.

Tout participant qui fournit des informations fausses ou trompeuses sur sa personne peut également être exclu de la promotion. L'exclusion peut également intervenir après la participation et entraîne le refus du gain et/ou sa restitution.

3. Période de l'action / Limitation quantitative / Produits concernés par l'action

La participation à la promotion est possible **du 15 septembre 2025 au 31 décembre 2025 inclus** (ci-après «période de promotion»).

La date du clic sur le bouton «CONFIRMER» situé sous le formulaire d'inscription en ligne sur mms.com/de-ch/disneyland-paris est déterminante pour la validité de la participation (pour plus d'informations sur la participation et le déroulement, voir le point 5 des présentes conditions de participation).

4. Gains

Au total, 54 prix seront tirés au sort parmi tous les participants éligibles qui remplissent les conditions de participation à la promotion. Les prix seront remis directement aux gagnants. Indépendamment d'un gain, chaque participant inscrit recevra un code pour une réduction de 20 % valable jusqu'au 30 avril 2026 pour une commande en quantité usuelle pour un ménage des éditions spéciales M&M'S disponibles sur [mms.com](https://mms.com/de-ch/disneyland-paris) (mms.com/de-ch/disneyland-paris).

Les gains ne sont pas sponsorisés par The Walt Disney Company®, ni par aucune des sociétés qui leur sont liées.

Les prix suivants seront tirés au sort :

- 1 x une nuit pour 4 personnes à l'hôtel «Disney® Hotel New York – The Art of Marvel» à Paris + des billets d'entrée pour 2 jours («Premier Access Ultimate Pass») aux parcs Disney® pour 4 personnes + vols directs depuis Genève ou Zurich à Paris pour 4 personnes.
 - Vols: vols en classe éco au départ de Genève ou Zurich uniquement (y compris toutes les taxes d'aéroport, frais et redevances applicables);

l'itinéraire sera choisi à la discrétion du fournisseur du prix (défini ci-dessous).

- Une indemnité de 60 € par personne sera accordée pour le trajet entre le lieu de résidence du gagnant et l'aéroport de départ.
- Au moins un voyageur doit être âgé d'au moins 18 ans au moment du départ; si un voyageur est âgé de moins de 18 ans, l'autorisation de ses parents ou de son tuteur légal doit être fournie avant le départ.
- Seuls les éléments expressément mentionnés ici font partie du prix. Ne sont notamment pas inclus: les repas et les boissons (à l'exception d'une indemnité de repas d'un montant total de 95 € par personne et le petit-déjeuner à l'hôtel), les excursions et les attractions qui ne sont pas incluses dans le prix de l'entrée au parc, les voitures de location, les visas et autres dépenses personnelles engagées pendant le voyage aller et retour, le séjour ou la préparation du voyage.
- Les gains sont soumis à disponibilité; s'ils ne sont pas disponibles, des gains de nature similaire et de même valeur monétaire peuvent être proposés à la discrétion du fournisseur du prix.
- Le prix est valable pour quatre personnes qui doivent voyager en même temps et suivre le même itinéraire.
- Une aide à l'assurance voyage d'un montant de 20 € par personne est accordée. Il incombe au gagnant et/ou aux voyageurs de souscrire les assurances (voyage) appropriées.
- Une aide financière pour les repas d'un montant total de 95 € par personne est accordée.
- Tous les montants en espèces seront versés par virement bancaire sur le compte indiqué par le gagnant avant le début du voyage. Le titulaire du compte doit être âgé d'au moins 18 ans.
- Les gagnants doivent contacter l'organisateur du concours au plus tard six semaines avant le départ et indiquer trois dates de voyage souhaitées au cours de trois mois différents. Tous les éléments du prix doivent être utilisés par tous les voyageurs en même temps.
- Une fois les réservations effectuées, aucune modification ne sera acceptée.
- Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valable au moins 6 mois ou d'une pièce d'identité valable au moins 6 mois et accepté à destination pendant le voyage.
- Le prix est **valable jusqu'au 15/11/2026**. Le voyage doit être réservé et effectué dans ce délai.
- Si le gagnant ne souhaite pas ou ne peut pas utiliser une partie du prix, celle-ci est perdue.
- Une carte de crédit ou de débit valide est exigée à l'enregistrement à l'hôtel. Au moins un voyageur doit être en possession d'une telle carte pendant le voyage et la déposer à titre de caution.
- Hébergement: une nuit pour 4 personnes dans une chambre supérieure avec deux lits doubles (chambre partagée), petit-déjeuner et navette vers le parc d'attractions incl.

- Le voyage ne peut pas être effectué pendant **les jours fériés dans le pays de départ ou d'arrivée.**

- 3 x des billets journaliers pour une visite à Disneyland® Paris pour 2 personnes + une nuitée pour deux personnes à Chessy, France (1 chambre double) + vols directs depuis Genève ou Zurich à destination de Paris pour deux personnes

- Vols: vols en classe éco au départ de Genève ou Zurich (y compris toutes les taxes d'aéroport, frais et redevances); l'itinéraire sera choisi par l'organisateur du concours à sa seule discrétion.
- Une indemnité de 60 € par personne sera accordée pour le trajet entre le lieu de résidence du gagnant et l'aéroport de départ de Genève ou Zurich.
- Au moins un voyageur doit être âgé d'au moins 18 ans au moment du départ; si un voyageur est âgé de moins de 18 ans, il doit avoir l'autorisation préalable de ses parents ou de son tuteur légal.
- Hébergement: une nuit pour deux personnes partageant une chambre double à Chessy, en France (1 chambre double); l'hébergement sera choisi par le prestataire du prix à sa seule discrétion; une carte de crédit ou de débit en cours de validité peut être exigée pour les frais supplémentaires/la caution; par conséquent, au moins un des voyageurs doit être titulaire d'une carte de crédit ou de débit en cours de validité et l'avoir sur lui pendant le voyage.
- Le prix comprend uniquement les éléments expressément mentionnés ici. Ne sont notamment pas compris: les repas et les boissons (à l'exception d'une indemnité de repas d'un montant total de 70 € par personne), les excursions et les attractions auxquelles les billets journaliers ne donnent pas déjà droit, la location de voiture, les visas et autres dépenses personnelles engagées pendant le voyage aller et retour, le séjour ou la préparation du voyage.
- Les gains sont soumis à disponibilité; s'ils ne sont pas disponibles, des gains de nature similaire et de même valeur monétaire peuvent être proposés à la discrétion du fournisseur du prix.
- Le prix est valable pour deux personnes qui doivent voyager en même temps et suivre le même itinéraire.
- Une aide à l'assurance voyage d'un montant de 20 € par personne est accordée. Il incombe au gagnant et/ou aux voyageurs de souscrire les assurances (voyage) appropriées.
- Une aide financière pour les repas d'un montant total de 70 € par personne est accordée.
- Toutes les sommes d'argent seront versées par virement bancaire sur le compte indiqué par le gagnant avant le début du voyage. Le titulaire du compte doit être âgé d'au moins 18 ans.

- Les gagnants doivent contacter l'organisateur du concours au plus tard six semaines avant le départ et indiquer trois dates de voyage souhaitées au cours de trois mois différents. Tous les éléments du prix doivent être utilisés par tous les voyageurs en même temps.
- Les modifications de réservation sont exclues.
- Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valable au moins 6 mois ou d'une pièce d'identité valable au moins 6 mois et accepté à la destination du voyage pendant toute la durée du voyage.
- Le prix est **valable jusqu'au 15 novembre 2026**. Le voyage doit être réservé et effectué pendant cette période.
- Si le gagnant ne souhaite pas ou ne peut pas utiliser une partie du gain, cette partie est perdue.
- Le voyage ne peut pas être effectué pendant **les jours fériés dans le pays de départ ou d'arrivée**.

Autres gains :

- 50 x 1 paquet Disney® x M&M'S®, comprenant chacun :
 - 1 x coussin M&M'S®
 - 1 x porte-clés M&M'S
 - 3 x paquets de confiseries Mars
 - 1 x recette M&M'S® pour un snack à déguster devant un film

(chaque paquet est un «**paquet Disney® x M&M'S®**»).

Une seule participation par personne est autorisée.

L'organisateur du concours est Element London Ltd (ci-après «le prestataire»). Toutes les données personnelles transmises par le gagnant au prestataire seront traitées conformément à la politique de confidentialité du prestataire, disponible à l'adresse <https://element-london.com/element-london-privacy-policy-travel-german/>.

Les justificatifs d'âge des voyageurs doivent être présentés au prestataire dans les 14 jours suivant la demande. Les justificatifs d'âge présentés seront supprimés/détruits après vérification par le prestataire et l'utilisation du prix.

5. Participation et déroulement

Pour participer à la promotion, tu dois scanner le code QR au point de vente pendant la période de la promotion ou t'inscrire directement sur mms.com/de-ch/disneyland-paris, en indiquant ton nom complet, ton adresse e-mail, ton numéro de téléphone portable, ton adresse postale et ta date de naissance, et en acceptant les conditions de participation en cliquant sur «CONFIRMER».

La participation n'est possible qu'en indiquant une adresse de domicile en Suisse. De même, les gains ne peuvent être envoyés qu'à une adresse postale en Suisse. La participation n'est possible qu'en ton nom propre.

Les conditions techniques requises pour participer sont un ordinateur connecté à Internet (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou smartphone) équipé d'un navigateur courant et à jour. La participation à la promotion est uniquement possible en ligne; la

participation par courrier postal n'est pas possible. Les frais éventuels liés à la participation sont à la charge des participants.

Si un gagnant n'a pas réagi à la notification dans un délai de 14 jours ouvrables après l'envoi de la notification du gain ou si un gagnant sélectionné n'est pas autorisé à participer, en cas de violation des présentes conditions de participation ou pour toute autre raison l'empêchant d'accepter le gain, le prestataire se réserve le droit de retirer le gain et de le réattribuer, dans la mesure du possible, à l'un des participants restants.

Le droit au gain est également perdu si le gain ne peut être livré à l'adresse postale indiquée par le gagnant. Mars ne fera aucune autre tentative d'envoi et décline toute responsabilité en cas de perte de l'envoi par la poste. Si l'envoi ne peut être livré, les gagnants ne seront pas contactés. Mars n'est pas tenu de mener d'autres recherches. Le transfert et la revente des gains tirés au sort sont exclus et les gains ne peuvent pas être échangés contre un autre produit par les gagnants. Le paiement en espèces du gain n'est pas non plus possible.

6. Tirage au sort et notification des gagnants

Les gains seront tirés au sort le 15 janvier 2026 par un procédé informatique indépendant. Seuls les gagnants de cette action seront informés du résultat du tirage au sort immédiatement après celui-ci.

L'organisateur du concours s'efforcera, dans la mesure du possible, de contacter **les gagnants des voyages** par téléphone ou par e-mail dans les 14 jours ouvrables suivant l'envoi de la notification du gain et de leur demander les informations nécessaires à l'organisation du voyage. Toutes les sommes d'argent liées au prix seront transférées par virement bancaire sur le compte indiqué par le gagnant avant le début du voyage.

Les 50 paquets Disney® x M&M'S® seront envoyés par la poste avec suivi dans un délai de 28 jours à l'adresse indiquée lors de la participation aux gagnants des paquets. Assure-toi par conséquent que l'adresse que tu as indiquée dans le formulaire d'inscription en ligne est correcte.

7. Résiliation anticipée / Exclusion

Mars se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la promotion à tout moment sans préavis et/ou sans respecter les délais et/ou sans indication de motifs si son bon déroulement n'est pas (ou plus) possible pour des raisons techniques, juridiques ou autres raisons d'ordre général. Dans un tel cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de Mars.

Toute personne qui enfreint une disposition des présentes conditions de participation sera exclue de la participation.

Mars se réserve le droit de modifier les conditions de participation, d'étendre ou de limiter la durée de la promotion ou de modifier le contenu des gains, pour autant qu'il existe une raison objectivement justifiée et que la modification soit raisonnable. Cela ne donne lieu à aucun droit à l'encontre de l'organisateur. Les conditions de participation sont disponibles dans leur version actuelle en ligne sur mms.com/de-ch/disneyland-paris.

Les participants n'ont aucun droit légal à participer à la promotion ou à la réalisation de celle-ci.

8. Responsabilité

L'organisateur n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle et/ou de négligence grave, y compris la faute intentionnelle et/ou la négligence grave des représentants ou des auxiliaires d'exécution de l'organisateur. En outre, l'organisateur est également responsable en cas de négligence simple, y compris la négligence simple de ses représentants et auxiliaires d'exécution, pour les dommages résultant de la violation d'une obligation contractuelle essentielle, c'est-à-dire d'une obligation dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution de l'action concernée et au respect de laquelle le participant peut régulièrement se fier (obligation cardinale). Dans la mesure où aucune violation intentionnelle ou par négligence grave ne peut être reprochée à l'organisateur, la responsabilité en matière de dommages-intérêts est toutefois limitée aux dommages prévisibles et typiques. Les exclusions et limitations de responsabilité susmentionnées n'affectent pas les droits à dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé, ni les droits du participant découlant de dispositions légales impératives en matière de responsabilité, telles que celles de la loi sur la responsabilité du fait des produits. Elles ne s'appliquent pas non plus dans la mesure où l'organisateur a dissimulé un défaut de manière dolosive ou est responsable de la prise en charge d'une garantie.

9. Divers

Tout recours juridique est exclu.

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse. Dans la mesure où des dispositions légales impératives en matière de protection des consommateurs dans le pays de résidence d'un participant contiennent des dispositions plus avantageuses, ces dispositions s'appliquent indépendamment du choix du droit suisse.

Le for juridique exclusif pour toutes les réclamations est Zoug, Suisse.

Si certaines dispositions des présentes conditions de participation sont invalides ou si une lacune réglementaire existe, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.

10. Déclaration de confidentialité

Le responsable du traitement des données dans le cadre de la promotion «**M&M'S® – Avec un peu de chance, gagne un séjour aussi merveilleux qu'effrayant à Disneyland® Paris**» est:

Mars Suisse SA, Neuhofstrasse 4, 6340 Baar, Suisse

Contact: contact@ch.mars.com

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Mars à la même adresse.

Comment et sur quelle base Mars traite vos données

Les données à caractère personnel que tu transmets à Mars dans le cadre de ta participation à la promotion (telles que ton nom, ton adresse, ton adresse e-mail, ta date de naissance et autres) sont traitées par Mars exclusivement et dans la mesure nécessaire à la réalisation

de la promotion. Tu n'es pas tenu(e) contractuellement ou légalement de fournir tes données à Mars.

La mise en œuvre de l'action nécessite toutefois la mise à disposition de ces données, sans quoi tu ne pourras pas participer à l'action.

Nous traitons les données à caractère personnel afin de mener à bien la promotion, en particulier dans le respect des principes énoncés aux articles 6 et 8 du RGPD.

Pas de transmission à des tiers

Mars ne transmettra pas tes données à des tiers ni ne les utilisera à d'autres fins que celles liées à la réalisation de la promotion, sauf si tu as donné ton consentement explicite.

Pour le déroulement de la promotion et l'envoi des gains, nous faisons appel à des prestataires de services, appelés «sous-traitants», qui traitent les données sur la base d'accords contractuels et uniquement conformément à nos instructions. Dans des cas particuliers, tes données à caractère personnel peuvent être transférées au Royaume-Uni sur la base de la reconnaissance du niveau adéquat de protection des données au Royaume-Uni. Aucun autre transfert vers des pays tiers n'aura lieu.

Stockage des données

Toutes les données à caractère personnel que Mars enregistre à ton sujet dans le cadre de la campagne seront intégralement supprimées trois mois après la fin de la campagne, sauf si nous avons un intérêt légitime à les conserver ou si leur conservation est nécessaire pour remplir des obligations légales (telles que les obligations légales de conservation). Dans un tel cas, le traitement ultérieur des données sera généralement limité en fonction de la finalité de la conservation ultérieure.

Tes droits concernant tes données

Tu peux bien sûr à tout moment demander des informations sur les données enregistrées chez Mars (article 25 LPD) ou t'opposer à tout moment, en tout ou en partie, à l'utilisation des données avec effet pour l'avenir (cf. article 30 LPD). Les données seront alors immédiatement supprimées. Toutefois, tu ne pourras plus participer à la promotion à partir de ce moment-là. Tu as également le droit de rectifier des données inexactes ou incomplètes (article 32 LPD), de supprimer des données (cf. article 32, al. 2 LPD) et de limiter leur traitement (article 32, al. 2 LPD).

Pour exercer ces droits, merci de contacter le service consommateurs de Mars en Suisse sur le site web contact@ch.mars.com.

Droit de recours auprès de l'autorité de contrôle

Si tu estimes que le traitement de tes données à caractère personnel par Mars enfreint la législation applicable en matière de protection des données, tu as le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle conformément aux dispositions des articles 49 et suivants de la LPD. Il peut notamment s'agir de l'autorité de contrôle de ton lieu de résidence, de ton lieu de travail, du lieu de la violation présumée ou de l'autorité de

contrôle compétente pour nous (l'autorité de protection des données). Ce droit t'est reconnu indépendamment de tout autre recours administratif ou judiciaire.